

Mandature 2021-2026

Assemblée Générale

Vendredi 17 juin 2022

Délibération

n°2022/10**Délibération relative à la désignation des Membres Associés**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances au Siège de son Hôtel Consulaire, sis 5 bis rue de Paris, sous la présidence de Jean-Pierrick ROBERT, et en présence de Vassili CZORNY, SGAR par Intérim, Représentant M. Le Préfet.

35 Membres étaient présents au moment du vote sur les 40 Membres en exercice. Le quorum était atteint et l'Assemblée pouvait valablement délibérer.

Exposé des motifs

Conformément à l'article 1.2.1, la CCI peut désigner des Membres Associés qui sont choisis parmi les personnes détenant les compétences en matière économique de nature à concourir à la bonne exécution des missions de la CCI.

Le nombre de Membres Associés ne peut excéder la moitié de celui des Membres Elus de la CCI. Ils sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale de la CCI lors de la séance qui suit celle de son installation.

Sur proposition du Président, après avis du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des Membres Associés ou désigner d'autres Membres Associés dans la limite du nombre mentionné ci-dessus.

Le mandat des Membres Associés ne peut excéder la durée de la mandature.

La liste des Membres Associés en exercice fait l'objet d'une annexe au Règlement Intérieur.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2022/10

- VU** L'article 1.2.1 du Règlement Intérieur de la CCI Réunion et suivants,
VU La proposition du Président examinée lors de la réunion du Bureau en date du mercredi 8 juin 2022,
VU La décision du Bureau en date du mercredi 8 juin 2022,



L'ASSEMBLEE GENERALE,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE Les personnes ci-dessous Membres Associés de la CCI Réunion :

1	Cyrille RICKMOUNIE
2	Daniel CAZAL
3	Saël NARALINGOM
4	Jean-Yves ATCHICANON
5	Christopher CAROUPAYE
6	Gaël POÏMAPIN
7	Aïcha HABIBOU
8	Lisebie TINK-LONG-KI
9	Irchad CASSAM CHENAÏ
10	Rajnikante ZAGJIVAN
11	Marie-France SAMOURGOMPOULLE
12	Chloé RANGAMA
13	Michel ALLAMELE
14	Hassen INGAR
15	Yassine PANCHBAYA
16	Ibrahim KHARA
17	Devadarsene MARDAYE
18	Jean-Michel FAIN
19	Ridwan ISSA
20	Mansour ZARIF

DECIDE D'adresser ampliation de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion.

CONDITIONS DE VOTE :

Date : **Vendredi 17 juin 2022**
Nombre de votants : **35**
Quorum : **21**
Pour : **35**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Étaient présents lors du vote :

MMES ET MM. ROBERT Jean-Pierrick, PAOLI Patricia, RIVIERE Gaël, BOQUI QUENI Richard, BEEKHY Fadil, ANGELIE Marie-Nadine, ARNACHELLUM Johny, ASGARALY Raza Aly, BLARD Jérôme, CHIMON Jean-Paul, DIJOUX Frédéric, DJAFARALY Raza Aly, FLAVIGNY Guy-René, France Marie-Céline, GANGAMA Thierry, GRINDU Johnny, HUET Arlain, LAW-YEN Johnny, LEPINAY Mathieu, LI David, MAROUVIN VIRAMALE Fabrice, MOUNICHY Sarojadevi, NARASSAMY Eric, PAYET Giraud, PIERRE Franckie, PONIN Eddy, RAMJANE Nina, RAMSAMY Régis, RITOU Sandarssen, ROBERT Bernard, SINGAINY Wilfried, SOUPRAYENMESTRY Laurent, TSENG-AH-WANG Olivier, TIAN-VAN-KAI Patrick, VERGUIN Patrick, VIENNE Stéphane.

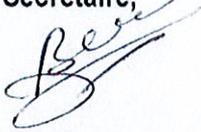
Étaient sorti au moment du vote :

M. Bruno COHEN

Étaient absents et excusés :

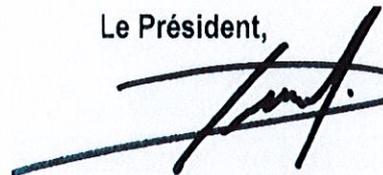
MMES ET MM. NARAYANIN Théophile, AMODE ADAME Younous, LAW-YEN Johnny, PLANTE Pascal.

Le Secrétaire,



Richard BOQUI QUENI

Le Président,



Jean-Pierrick ROBERT